

au député que nous nous écartons quelque peu des amendements à l'étude. Lorsque le député aura répondu au ministre, je le prierai de s'en tenir à l'amendement à l'étude.

M. Bigg: Je suis enchanté que le ministre responsable de la Commission du blé prenne son travail au sérieux.

M. Horner: Pour le moment seulement.

M. Bigg: J'assure le ministre que je suis la vente du blé depuis près de 60 ans. Je ne cherche pas à nuire politiquement à qui que ce soit. J'ai essayé de faire clairement comprendre que les ventes de blé avantagent l'Ouest canadien n'importe quand. J'espère simplement que ces ventes n'importe où dans le monde ne deviendront jamais un hochet politique. Plus le ministre, la Commission du blé ou le gouvernement vendent de blé, plus nous sommes enchantés dans l'Ouest. Je rappelle seulement au ministre de se montrer logique sur ce point et de ne pas essayer de retirer d'avantages politiques de nos ventes de blé. Je n'accuse pas le gouvernement, le ministre ou l'ancien gouvernement de l'avoir fait.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous faites seulement ce que Jack vous a demandé de faire. C'est lui qui mène.

M. Bigg: A moins que le député qui siège ici depuis 13 ans ne tienne à passer pour un imbécile, il admettra que je n'ai jamais écouté que la voix de ma conscience. J'ai représenté pendant dix ans la population d'Athabasca et je représente maintenant le comté de Pembina. Je ne suis pas un petit chien qui se conforme aux ordres de son maître. Je ne m'abaisserai jamais à répliquer à ceux qui m'ont interrompu qu'ils feraient mieux de voir la poutre dans leur propre œil que la paille dans l'œil du voisin.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Boniface (M. Guay) voudrait poser une question. Il ne lui est possible de la poser que si le député y consent.

M. Bigg: J'y consens, monsieur l'Orateur.

M. Guay (Saint-Boniface): Le député vient juste de dire qu'il n'accepte d'ordre de personne. Cela s'applique-t-il aussi au chef de son parti?

L'hon. M. Stanfield: Absolument.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Que le député qui a la parole et les députés à ma droite veuillent bien m'écouter. Ce n'est réellement pas faire honneur au débat. Nous sommes en train d'étudier un amendement. Je ne voudrais pas léser le député qui a la parole puisqu'on lui a posé une question. Il a le droit d'y répondre. Quand il l'aura fait, je lui demanderai de revenir à l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Voici exactement pourquoi j'ai posé cette question. Je trouve que les députés de l'opposition n'ont pas parlé du bill en question. S'ils se conformaient à l'ordre, nous le ferions aussi.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. La présidence a rappelé à l'ordre les députés. En ce qui

[M. l'Orateur suppléant.]

concerne le rappel au Règlement du député de Saint-Boniface, la tâche de la présidence n'est pas facilitée du moment où les députés à ma droite posent des questions irrecevables. Si le député qui a la parole enfreint le Règlement, il invite les questions irrecevables. Je ne rends aucune décision à ce sujet mais je demande instamment aux députés de respecter l'ordre.

M. Bigg: Je répondrai aux questions qu'on me posera, mais ce n'est pas pour cela que j'ai pris la parole. Je ne suis pas responsable des actes de mon chef. Il accepte, j'en suis certain, des suggestions de membres du parti et de ses mandants. Même si ce que j'ai à dire ne plaît pas au député qui vient de parler, je lui demande quelques instants d'indulgence. Je parle en toute sincérité du bill C-238...

Une voix: C-239.

M. Bigg: ... parce qu'il m'affecte intimement. Les deux bills portent sur la réglementation de l'agriculture. Pour commencer, je voudrais montrer en quoi ces deux bills sont reliés. S'ils n'améliorent pas la situation de l'agriculture, surtout en ce qui concerne les ventes non seulement du blé, de l'avoine et de l'orge, mais aussi du seigle, de la graine de lin et du colza, il ne sert pas à grand-chose d'en discuter. J'ai parlé du bill C-238 parce qu'il est nettement relié au bill C-239.

J'ai dit que le colza, en particulier, est une des rares céréales commerciales qui restent aux agriculteurs de l'Ouest. Si cette denrée, ainsi que les deux autres qui lui sont étroitement liées, doivent relever de la Commission du blé, les cultivateurs auront beaucoup plus de difficultés à gagner leur vie. C'est pourquoi je suis ici. Ma circonscription est surtout rurale. Je veux essayer de permettre à ces cultivateurs de payer leurs notes et rembourser au gouvernement toutes les avances qu'ils ont reçues. Je ne vois pas comment le bill C-239 pourra être adopté par les députés qui représentent des comtés ruraux jusqu'à ce qu'il ait été proprement expliqué.

Le comité s'y est employé, cherchant à obtenir des réponses à cette question. Pour l'instant, je ne suis pas membre du comité permanent de l'agriculture. C'est surtout parce que nous ne sommes pas assez nombreux. Toutefois, je suis de très près les délibérations de ce comité. Je m'inquiète de ce que j'entends dire. Cet amendement à l'article 42 doit être important car, autrement, le ministre et le député de Mackenzie (M. Korchinski) ne l'auraient pas proposé.

Si l'expression «de toute genre» ne signifie rien, pourquoi faut-il modifier le bill pour l'y inclure? A mon avis, ce détail est pertinent. Jusqu'ici nous avons été trop disposés à adopter des projets de loi qui n'étaient pas complètement compris. A mon avis, nous faisons preuve de beaucoup trop d'innocence lorsque nous signons des chèques en blanc pour tout. Nous en avons assez signé ici. Maintenant, nous voulons connaître le fin mot de l'affaire. Si l'expression «de tous les grains» ne signifie rien, pourquoi le ministre ne fait-il pas inclure des précisions dans le bill? Qu'il nous dise exactement sur quels grains le gouvernement s'arrogera des droits quand un cultivateur contractera des dettes de quelques milliers de dollars pour poursuivre son exploitation onéreuse.